

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 MARS 2023

1^{ER} MARS 2023 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 7 mars 2023 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2023 – Vente bâtiment communal – Tarifs assainissement – Tarifs repas des aînés- Attribution des subventions 2023- Sollicitation collège pour séjour linguistique en Espagne – Compte-rendu de la commission communication - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2023

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe

Etaient absents excusés : JACQUET Isabelle (pouvoir à LECOMTE Sébastien), TROCHUT Marie-Christine, LEBARGY Linda (pouvoir à LETELLIER Joseph), FOUILLEUL Anne-Charlotte (pouvoir à DEFOY Marine).

Etaient absents : BERNARD Virginie et LECAUDEY Denis.

M. le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour : Ancien garage Place de la Mairie : convention Etude Flash.

M. le Maire informe le conseil que le pôle de la communauté rue de la Poterie est en cours de vente à un médecin pour y développer une activité basée sur la médecine du sommeil. Il est prévu que le SDIS puisse garder son local.

M. le Maire informe le conseil que France Services sera inauguré vendredi prochain avec la présence potentielle de deux ministres.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 7 février 2023.

D20230301 – ANCIEN GARAGE PLACE DE LA MAIRIE.
CONVENTION ETUDE FLASH

Comme déjà évoqué lors du dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle que l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) propose de réaliser une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur la réhabilitation de l'ancien garage place de la Mairie.

Cette étude appelée « étude Flash » d'un coût de 24 000 € TTC est totalement financée par l'EPFN doit faire l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte les termes de ladite convention et autorise le Maire à la signer.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 MARS 2023

D20230302. VENTE BÂTIMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire expose au conseil que l'ancien presbytère du Mesnil-Hue est libre depuis plusieurs mois suite au départ de la locataire. Suite à ce départ plusieurs réflexions ont été menées sur l'avenir de ce bâtiment : vente, réhabilitation pour une location à l'année ou une location saisonnière...

Après avoir pris connaissance des estimations des services des domaines, de l'Office Notarial et des deux agences immobilières de Gavray-sur-Sienne, Monsieur le Maire propose de mettre à la vente l'ancien presbytère de la commune du Mesnil-Hue au prix de 150 000 € net vendeur. Lors des discussions, certains élus demandent de réserver, le bénéfice de cette vente pour investir notamment sur l'église du Mesnil-Hue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 3 abstentions, décide :

- de vendre l'ancien presbytère du Mesnil-Hue au prix de 150 000 € net vendeur.

M. le Maire demande à M. DELAMARCHE et Mme PAYSANT DAMOUR de quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les mandats de vente avec l'office Notarial de Gavray-sur-Sienne, l'agence Delamarche Immobilier de Gavray-sur-Sienne et l'agence Folliot de Gavray-sur-Sienne.
- décide que l'acte notarié officialisant la vente sera signé à l'office notarial de Gavray-sur-Sienne
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en vente de ce bien.

D20230303. TARIFS ASSAINISSEMENT

Compte tenu des impératifs budgétaires, la commission assainissement propose au Conseil d'augmenter les tarifs de l'assainissement.

En application de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de part de la redevance fixe non proportionnelle au volume d'eau consommé, après délibération, à l'unanimité des membres, le Conseil fixe les tarifs suivants :

Pour les abonnés du service de Gavray, à compter du 1^{er} avril 2023 (relevé des compteurs eau en mars):

- Redevance fixe annuelle de 95.00 €.
- Redevance sur consommation établie à 2.08 € par m³ d'eau consommé.

Pour les abonnés du service de Le Mesnil-Rogues, à compter du 1^{er} octobre 2023 (relevé des compteurs eau en septembre)

- Redevance fixe annuelle de 70.00 €
- Redevance sur consommation établie à 1.61 € par m³ d'eau consommé

Pour les abonnés du service de Sourdeval les Bois, à compter du 1^{er} janvier 2024 (relevé des compteurs eau en décembre):

- Redevance fixe annuelle de 70.00 €
- Redevance sur consommation établie à 1.61 € par m³ d'eau consommé.

Pour tous les abonnés raccordés au réseau public d'assainissement de Gavray-sur-Sienne et ayant un puits, le conseil municipal décide de facturer en sus de la redevance fixe annuelle, une redevance forfaitaire minimum sur consommation établie à 25 m³ par personne présente dans le logement à la date du 1^{er} avril. Il s'agit d'une redevance forfaitaire minimum c'est à dire que si leur consommation d'eau est supérieure à ce forfait, la taxe d'assainissement sera basée sur cette consommation.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 MARS 2023

Les tarifs appliqués (redevance fixe et forfait) seront ceux de la commune déléguée correspondante à la domiciliation de l'abonné ayant un puits.

Par ailleurs, le conseil est informé qu'au cours de l'année 2023, des conventions seront obligatoirement signées avec les deux professionnels présents sur notre territoire et classés dans la catégorie des abonnés non domestiques compte tenu de leurs rejets.

D20230304. TARIFS REPAS DES AÎNÉS

M. le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait de fixer les participations des personnes qui sont invitées au repas des aînés organisés dans les différentes communes déléguées.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil fixe les tarifs suivants qui seront appliqués à partir de 2023 :

- personne de plus de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : 5 €
- personne accompagnante de moins de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : 16 euros.

D20230305. VOTE DES SUBVENTIONS 2023.

M. le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN, vice-président de la commission Vie associative. Les demandes des associations ont fortement augmentés ; il y a eu des demandes avec des dossiers incomplets.

Pour 2024, la commission demandera aux associations de faire des demandes de subventions justifiées par le montant faible de sa trésorerie ; la commission travaillera sur de nouveaux critères.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission vie associative et par 19 voix pour et 1 abstention, le conseil attribue les subventions suivantes pour l'année 2023.

Nom de l'association	Montant Subvention 2023
US Gavrayenne	300 €
Bibliothèque pour tous	150 €
Club de la 3e jeunesse	250 €
Gavray Danse	200 €
Joie et Loisirs	200 €
Judo club (intervention au groupe scolaire)	300 €
Union des Commerçants et Artisans du Canton de Gavray	800€
Association d'animation du Mesnil-Hue	150€
Comice agricole	200 €
Course Fernand Durel	200 €
La Sienne en fête	250 €
Le Ravitaillement	400 €
Comité des fêtes de Sourdeval les Bois	200 €
Comité des fêtes du Mesnil-Rogues	200 €
Comité des fêtes du Mesnil Amand	200 €
TOTAL	4 000 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 MARS 2023

**D20230306. SOLLICITATION COLLÈGE POUR SÉJOUR LINGUISTIQUE EN
ESPAGNE**

Afin d'aider les familles au financement du séjour linguistique des collégiens à SALAMANCA (Espagne) du 9 au 14 avril 2023, et conformément à la dernière réunion, il est proposé au conseil de voter une subvention à hauteur de 50 € par élève domicilié dans notre commune. Cette subvention de 800 € (16 élèves concernés) sera mandatée au Foyer socioéducatif du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents accepte le versement d'une subvention de 800 € au foyer socioéducatif du collège Roland Vaudatin. La somme sera inscrite au compte 65748 du budget communal 2023.

COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DEFOY, pour un compte rendu de la commission communication.

Départ tour de la manche le jeudi 11 mai : la commission propose l'organisation d'un village avec la présence de commerçants et associations.

Animations, stand restauration seront également présents ainsi qu'un stand animé par la sécurité routière sur la prévention des cyclistes et trottinettes notamment.

Au niveau de l'organisation de la course, il est demandé 60 à 70 signaleurs.

Le conseil prend connaissance du circuit au niveau de notre territoire.

Création d'une soirée des sportifs pour féliciter les sportifs de notre territoire qui ont performé dans leur discipline.

La date de fin d'année vers le mois de novembre serait proposée.

Le conseil accepte cette idée et demande à la commission de poursuivre sur ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES.

Acquisition terrains à côté de la STEP : la SAFER n'ayant pas préempté, l'acte notarié pourra être signé prochainement

Terrain rue du Valjoie : la société TECAM a été contactée pour la demande de permis d'aménager ; une proposition financière sera transmise en fin de semaine.

Projets éoliens :

Le maire propose un tour de table afin que chaque conseiller puisse donner son avis sur le développement des projets éoliens sur la commune. Il en résulte un résultat mitigé de l'ensemble des élus.

Bureau de Poste Contrat de présence postale : Le contrat de présence postale arrive à échéance en 2023 et compte tenu de la baisse de fréquentation, l'amplitude actuelle d'ouverture du bureau à raison de 35 heures hebdomadaires passera à 25 heures avec fermeture du bureau le lundi modification des horaires d'ouverture l'après-midi. Le conseil souhaiterait une ouverture 13h30- 16h l'après-midi au lieu de 14h.16h30 proposé par le contrat.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 7 MARS 2023

Repas de la Paix

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux propositions pour l'organisation du prochain repas de la Paix : d'une part les associations des anciens combattants avec l'association La Sienna en fête et d'autre part le comité des fêtes Joies et Loisirs.

Après en avoir discuté le conseil décide de confier l'organisation du repas de la paix du 28 juillet 2023 aux associations des anciens combattants et de Sienna en fête.

QUESTIONS DIVERSES

M. BIDOT informe le conseil de la vente aux enchères samedi prochain à l'hôtel des ventes de Coutances au profit de l'association de Parentibus.

invite les élus à une séance de ciné-rencontre au cinéma le long court de Coutances, où sera projeté dimanche prochain le film « je parle au bus ».

informe que l'office de tourisme de Gavray-sur-Sienne est en 3^o position au niveau des fréquentations après Coutances et Agon-Coutainville. Il informe que Coutances Mer et Bocage va engager des travaux de rénovation du bâtiment.

Mme SABINE PACARY demande des volontaires pour assurer le service au repas des aînés le dimanche 12 avril.

Prochain conseil municipal : Lundi 3 avril 2023 en présence de M. LEBEURRIER pour le vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 7 mars 2023 contient six délibérations numérotées D20230301 à D20230306.

Le Maire,

